

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 30 septembre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la direction territoriale de Yonne-Nièvre

NOR JUSF2526711A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Yonne-Nièvre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Yonne-Nièvre ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Yonne-Nièvre.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Yonne-Nièvre les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Monsieur Mickaël Gaget ;
- Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur Eric Rousset ;
Madame Valérie Bernot ;
Madame Ghislaine Pieux ;
- Suppléants : Madame Mélanie Hallet;
Madame Lolita Caqueret ;
Madame Clothilde Guilloton ;

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Monsieur Ali Fellah
- Suppléant : Monsieur Michel Dumoitier

Article 2

L'arrêté du 27 mai 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Yonne-Nièvre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 septembre 2025,

La Directrice territoriale Yonne-Nièvre

Sophie BRIOTTET

